

Initiatives ministérielles

• (1230)

Je voudrais poser une deuxième question au ministre: pourrait-il exposer à la Chambre les modifications qu'il entend apporter à ce projet de loi et dont nous avons entendu parler?

Je sais qu'il n'est pas tenu de le faire tant que nous n'en sommes pas à l'étude détaillée du projet de loi, mais je le lui demande parce que des membres du cabinet du leader du gouvernement à la Chambre nous ont informés que nous recevrons des copies des modifications que le ministre entend déposer à la Chambre. Pourrions-nous connaître ces modifications?

M. Loiseau: Le député, je suppose, aime s'entendre parler. Je pourrais lui dire de téléphoner au président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique pour lui demander s'il a, oui ou non, jugé que le gouvernement agissait de mauvaise foi, ce qu'il niera.

Le syndicat lui a posé deux questions: premièrement, est-ce que le gouvernement a agi de mauvaise foi et, deuxièmement, est-ce qu'il a fait tout effort raisonnable. La Commission a déclaré que nous avons agi de bonne foi, mais que nous n'avons pas fait tout effort raisonnable.

Nous avons donc décidé de trouver un moyen de poursuivre. Nous étions convaincus d'avoir fait tout effort raisonnable. Quatre-vingt-dix jours ou 60 jours de négociation, 30 jours de conciliation, avec un syndicat qui a commencé par dire, le jour après le budget, que c'était une lutte politique, qu'il ne céderait jamais et qu'il lutterait contre le gouvernement.

Nous avons tenté de reprendre les discussions. Quant aux offres que le député qualifie de subterfuges, j'aimerais bien qu'il en parle aux 146 000 Canadiens qui ont perdu leur emploi. Ces gens-là n'ont cessé ces dernières semaines de poser des questions au sujet de nos offres et de nous faire savoir, tous autant qu'ils sont, qu'ils les accepteraient volontiers.

Le député se rend-t-il compte que, l'an dernier seulement, quelque 230 000 Canadiens ont voulu entrer dans cette fonction publique que l'on malmène si durement. Je lui rappellerai que les conservateurs cherchent à mettre de l'ordre dans les finances publiques, non pas à anéantir mais bien à protéger la fonction publique. Si nous avons suivi la voie tracée par les libéraux, si nous avons tenté de rétablir la situation financière du pays en imitant les gouvernements libéraux antérieurs, cela au-

rait eu des conséquences désastreuses sur la fonction publique. Nous avons négocié, contrairement aux libéraux qui ont préféré légiférer. Nous avons passé 90 jours à la table des négociations. Le bon gouvernement libéral, lui, a légiféré dès le premier jour. C'est parce que la situation est difficile que nous avons à régler ces problèmes. Nous nous sommes engagés à tenter de ne pas augmenter les impôts, de ne pas accroître le déficit et de favoriser la reprise économique.

En ce qui concerne les amendements, je ne peux vous en fournir une liste définitive, mais je peux vous dire qu'il s'agit de changements assez mineurs. L'un d'eux me permettrait, comme j'en ai exprimé le désir, de verser la somme forfaitaire de 500 \$, ce que la loi m'interdirait autrement de faire. Il y a un amendement qui porte sur une erreur dans la version française. Cela me permettrait de définir tout d'abord la question de l'indemnisation.

Pendant que la Chambre est saisie de ce projet de loi et tant que la mesure législative ne recevra pas la sanction royale, nous poursuivrons toujours nos négociations avec d'autres groupes de fonctionnaires et pourrions en venir à une entente avec eux. Nous proposons un amendement pour réparer un oubli à la ligne 31 de la version française. Nous voulons aussi compléter la liste des employeurs, auxquels se sont ajoutés deux nouveaux organismes, la Commission canadienne des affaires polaires et le Bureau fédéral du développement régional, depuis l'impression du projet de loi. Voilà pour les changements mineurs que nous avons l'intention de proposer.

M. Dingwall: Monsieur le président, il est intéressant de signaler que le ministre vient de dire à la Chambre des communes que son gouvernement ne veut pas hausser les impôts pour accroître ses recettes.

Je voudrais rappeler au président du Conseil du Trésor que c'est lui et ses collègues des banquettes ministérielles qui, depuis 1984, ont imposé quelque 33 hausses d'impôts aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

C'est extrêmement difficile de croire le président du Conseil du Trésor lorsqu'il dit que son gouvernement n'a pas l'intention de hausser les impôts et que la gestion des deniers publics et de l'économie canadienne lui tiennent beaucoup à coeur.

Il y a quelques années, l'économie canadienne était très prospère, mais nous n'avons vu aucune réduction de la dette du gouvernement fédéral.

Une voix: Ce n'était pas à cause du déficit.